

DOCUMENT N° 74

RESOLUTION SUR LA QUESTION DE LA DETTE DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie, à Québec du 8 au 10 juillet 2001, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT les conséquences néfastes de la dette sur les économies des pays pauvres, et ses répercussions négatives sur la santé et la qualité de vie des peuples concernés;

ESTIMANT que le fardeau de la dette constitue un frein réel au développement économique des pays en voie de développement, et que ce fardeau devient de plus en plus pesant, annihilant en fait tout espoir de reprise pour les pays pauvres les plus endettés;

RAPPELANT que la responsabilité en matière de dette demeure partagée entre les pays créditeurs et les pays débiteurs;

SOUCIEUSE d'une réduction à échéance aussi brève que possible du grand fossé qui sépare les pays développés des pays sous-développés;

SALUE toutes les initiatives bilatérales déjà entreprises en faveur de l'allègement de la dette des pays endettés;

SUGGÈRE aux pays de la Francophonie de s'assurer constamment que les décisions qu'ils prennent, tant sur le plan de l'économie globale que sur le plan de l'économie nationale, tiennent compte des besoins et des préoccupations des pays endettés;

RECOMMANDE :

1. aux pays de la Francophonie de promouvoir et de favoriser autant que possible l'application rapide et judicieuse de l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE);
2. aux pays développés de la Francophonie d'accélérer le processus de l'annulation et de l'allègement de la dette, notamment pour les pays les moins avancés, et la redéfinition des règles d'actualisation des créances et du service de la dette;
3. aux gouvernements des pays francophones du Sud de faire preuve de solidarité dans l'optique de l'allègement et de l'annulation de la dette, et de mettre en oeuvre des politiques de bonne gouvernance visant à lutter contre la corruption et la délinquance financière, pour une meilleure utilisation des ressources empruntées au bénéfice des populations concernées.

SUGGÈRE à la Conférence des Chefs d'État des pays de la Francophonie de prendre rapidement des décisions concrètes visant à l'annulation de la dette des pays en voie de développement.